

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 12 novembre 2024**

**Attribution de  
subventions Politique  
de la Ville**

**Convocation du : 05 novembre 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**N° BC\_2024\_0116**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Dans le cadre de ses compétences Politique de la Ville et Développement Social Urbain, Annemasse Agglo s'engage à soutenir des initiatives visant à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion sociale sur les quartiers. À cet effet, une enveloppe de 9000 euros a été allouée en séance du 23 avril 2024 par la délibération n°BC\_2024\_0040, pour le soutien financier de projets mis en place au titre du Contrat Engagement Quartiers sur l'année 2024.

La commune de Ville-la-Grand propose de mettre en place un spectacle de fin d'année sur le quartier Pré-Des-Plans, reconnu "Poche de pauvreté". Son objectif est de permettre la mixité de publics et la poursuite de la présence socio-éducative dans le cadre des actions menées par la collectivité au sein du quartier.

Cette action fait l'objet d'une demande de co-financement sur les crédits politique de la ville, en accord avec les services de l'Etat. La subvention sollicitée auprès d'Annemasse Agglo s'élève à un montant de 1000 euros.

En lien avec le projet « Recettes » du NPNRU, l'association Collectif EthnoGraphic propose de réaliser une fresque Place du Jumelage, au cœur du quartier du Perrier, reconnu "Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)". Cette fresque sera réalisée de manière participative avec l'association "le Champ du four" et les habitant.e.s du quartier et permettra de présenter le four à pain.

Cette action fait l'objet d'une demande de co-financement sur les crédits politique de la ville, en accord avec les services de l'Etat. La subvention sollicitée auprès d'Annemasse Agglo s'élève à un montant de 1450 euros.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement de la subvention à la commune de Ville-la-Grand,

D'APPROUVER le versement de la subvention au Collectif EthnoGraphic,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers,

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget principal 2024, gestionnaire DSUPV, antenne OSO55, nature 65748.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*